

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

beaphar[®]

Nom commercial du produit : Beaphar Diffuseur automatique
insecticide habitation

Date d'exécution : 08.06.2017

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 11-07-2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Beaphar Diffuseur automatique
insecticide habitation (15719)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Biocide PT18

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :

Beaphar s.a.s.

Rue : 2 Allée Vivaldi, Le San Giorgio

Code postal/Lieu : FR - 06800 Cagnes sur Mer

Téléphone : +33 (0)4 93 19 05 20

Telefax : +33 (0)4 93 19 05 21

Contact pour informations : SDS@Beaphar.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Beaphar France: +33 (0)4 93 19 05 20

France: +33 1 40054848 Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (24/7)

Belgium: +32 70245245 Centre Antipoisons Brussel (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aiguë 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 ; H410 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aerosol 1 ; H222 - Aérosols : Catégorie 1 ; Aérosol extrêmement inflammable.

Aerosol 1 ; H229 - Aérosols : Catégorie 1 ; Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

PERMETHRIN ; N°CAS : 52645-53-1

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Beaphar Diffuseur automatique
insecticide habitation

Date d'exécution : 08.06.2017

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 11-07-2017

P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforez, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/....
P391	Recueillir le produit répandu.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/réceptier conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets.

Indications diverses

Conserver seulement en zones bien ventilées.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Bien ventiler après usage.

Ne pas surdoser.

2.3 Autres dangers

REACH SVHC < 0.1%

Compte tenu des informations communiquées par nos fournisseurs, conformément à l'article 33 du REACH, le mélange contient, à la date de révision de la FDS, moins de 0.1% m/m de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-liste-table>

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

OXYDE DE DIMÉTHYLE ; N°CE : 204-065-8; N°CAS : 115-10-6

Poids : ≥ 25 - < 50 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Gas 1 ; H220 Press. Gas (Liq.) ; H280

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

ÉTHANOL ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : ≥ 25 - < 50 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225

PIPERONYL BUTOXIDE ; N°CE : 200-076-7; N°CAS : 51-03-6

Poids : ≥ 2,5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

PERMETHRIN ; N°CE : 258-067-9; N°CAS : 52645-53-1

Poids : ≥ 1 - < 2,5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

S-METHOPRENE ; N°CAS : 65733-16-6

Poids : < 1 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Acute 1 ; H400

Indications diverses

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Nom commercial du produit : Beaphar Diffuseur automatique
insecticide habitation

Date d'exécution : 08.06.2017

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 11-07-2017

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Demander immédiatement un avis médical.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Informations pour le médecin

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
ABC-poudre
Dioxyde de carbone (CO₂)
Sable
Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection personnel. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Nom commercial du produit : Beaphar Diffuseur automatique
insecticide habitation

Date d'exécution : 08.06.2017

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 11-07-2017

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Eviter la formation de poussière. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13 Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:

Inhalation

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures de protection

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Mesures de lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Attention lors de la réouverture de récipients déjà entamés. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 2B

Classe de stockage (TRGS 510) : 2B

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

OXYDE DE DIMÉTHYLE ; N°CAS : 115-10-6

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 1000 ppm / 1900 mg/m³

Limitation de crête : 8(II)

Version : 06-11-2015

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

Valeur seuil : 1000 ppm / 1920 mg/m³

Version : 08-06-2000

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (D)

Nom commercial du produit : Beaphar Diffuseur automatique
insecticide habitation

Date d'exécution : 08.06.2017

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 11-07-2017

:
Valeur seuil : 600 mg/m³
Remarque : AER LV 15 min
Version :

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

:
Valeur seuil : 500 ppm / 960 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : Y
Version : 06-11-2015

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (D)

:
Valeur seuil : 1000 mg/m³
Remarque : AER LV 8st.
Version :

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés de commande

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

Modèles de protection oculaire recommandés

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

En cas d'un bref contact avec la peau : En cas d'un bref contact avec la peau

Modèle de gants adapté : Gants à usage unique.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : > 120 min

Épaisseur du matériau des gants : > 0,5 mm

Modèles de gants recommandés : DIN EN 374

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Utiliser les gants une seule fois.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite ventilation insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié

Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140) Appareil filtrant combiné (EN 14387)

Remarque

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : Aucune information disponible.

Odeur : Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

beaphar[®]

Nom commercial du produit : Beaphar Diffuseur automatique
insecticide habitation
Date d'exécution : 08.06.2017
Date d'édition : 11-07-2017

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Données de sécurité

État :			Aerosol
Température de fusion/plage de fusion :			Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible
point de congélation :			Aucune donnée disponible
Point éclair :	<		50 °C
température d'auto inflammabilité :			Aucune donnée disponible
inflammabilité (solide, gaz) :			Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible
propriétés explosives :			Aucune donnée disponible
pression de vapeur :	(20 °C)		Aucune donnée disponible
taux d'évaporation (n-butylacetate = 1) :			Aucune donnée disponible
Densité :	(20 °C)	env.	1 g/cm ³
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		Aucune donnée disponible
pH :			Aucune donnée disponible
coefficient de partage (n-octanol/aqua) :			Aucune donnée disponible
Viscosité :	(20 °C)		Aucune donnée disponible
Seuil olfactif			Aucune donnée disponible
densité de vapeur (air = 1) :	(101 kPa)		Aucune donnée disponible
propriétés comburantes :			Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.4 Conditions à éviter

En cas d'un dépassement de la température de stockage: Risque d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom commercial du produit : Beaphar Diffuseur automatique
insecticide habitation

Date d'exécution : 08.06.2017

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 11-07-2017

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 21 g/kg

Paramètre : DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Lapin

Dose efficace : 6300 mg/kg

Paramètre : DL50 (PERMETHRIN ; N°CAS : 52645-53-1)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 1470 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Voie d'exposition : Dermique

Espèce : Lapin

Dose efficace : 20 g/kg

Paramètre : DL50 (PERMETHRIN ; N°CAS : 52645-53-1)

Voie d'exposition : Dermique

Espèce : Lapin

Dose efficace : 4000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (OXYDE DE DIMÉTHYLE ; N°CAS : 115-10-6)

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Rat

Dose efficace : 308 g/m³

Paramètre : CL50 (OXYDE DE DIMÉTHYLE ; N°CAS : 115-10-6)

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Souris

Dose efficace : 386 ppm

Sensibilisation

En cas d'inhalation

11.5 Informations complémentaires

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (PERMETHRIN ; N°CAS : 52645-53-1)

Espèce : *Poecilia reticulata* (Guppy)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 8,9 µg/l

Temps d'exposition : 96 h

Méthode : OCDE 203

Paramètre : CL50 (PERMETHRIN ; N°CAS : 52645-53-1)

Espèce : *Cyprinus carpio* (Carpe)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 0,145 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Nom commercial du produit : Beaphar Diffuseur automatique
insecticide habitation

Date d'exécution : 08.06.2017

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 11-07-2017

Méthode : OCDE 203

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (PERMETHRIN ; N°CAS : 52645-53-1)
Espèce : Brachydanio rerio
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : 0,00041 mg/l
Temps d'exposition : 35 Jour
Méthode : OCDE 210

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (PERMETHRIN ; N°CAS : 52645-53-1)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,00127 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC (PERMETHRIN ; N°CAS : 52645-53-1)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,0047 mg/l
Temps d'exposition : 21 Jour
Méthode : OCDE 211

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 (PERMETHRIN ; N°CAS : 52645-53-1)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : > 1,13 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Informations complémentaires

Eviter une introduction dans l'environnement. L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul de la directive "Préparations".

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Beaphar Diffuseur automatique
insecticide habitation

Date d'exécution : 08.06.2017

Date d'édition : 11-07-2017

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

AÉROSOLS

Transport maritime (IMDG)

AEROSOLS (PIPERONYL BUTOXIDE · PERMETHRIN (ISO) · S-METHOPRENE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 2
Code de classification : 5F
Danger n° (code Kemler) : 23
Code de restriction en tunnel : D
Réglementations particulières : LQ 1 I · E 0
Étiquette de danger : 2.1 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 2.1
Numéro EmS : F-D / S-U
Réglementations particulières : LQ 1 I · E 0
Étiquette de danger : 2.1 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 2.1
Réglementations particulières : E 0
Étiquette de danger : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Texte des recommandations emballage et de sécurité prescrites par l'autorité d'enregistrement.

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 3 (Présente un très grave danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Beaphar Diffuseur automatique
insecticide habitation

Date d'exécution : 08.06.2017

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Date d'édition : 11-07-2017

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

16.2 Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu.

Short list

ADR : European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

DNEL : Derived no effect level

EC10 : 10% Effective concentration

EC50 : Median effective concentration

ECHA : European Chemicals Agency

GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA - DGR : International Air Transport Association Dangerous Goods Regulations

ICAO-TI : Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code

LC50 : Median lethal concentration. The concentration causing 50 % lethality

LD50 : Median lethal dose. The dose causing 50 % lethality

NOEC : No observed effect concentration

NOEL : No observed effect level

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Persistent, bioaccumulative, toxic

PNEC : Predicted no-effect concentration

PPE : Personal protection equipment

REACH : Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous Goods by Rail

SVHC : Substances of very high concern

TWA : Time-weighted average exposure

vPvB : very persistent and very bioaccumulative

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.